



CGT PEP Rhône



## Pour les sans travail un revenu c'est un dû !

Les licenciements n'en finissent plus et sont toujours plus massifs. Le coût de la vie ne fait qu'augmenter. La perspective d'un retour à un vrai travail s'éloigne pour nombre d'entre nous. Mois après mois, nous, précaires, sans-travail, nous sommes poussés par la crise à la misère, par dizaines de milliers. Non seulement nous payons pour une situation dont nous ne sommes pas responsables, mais ceux qui en sont à l'origine, détruisent méthodiquement tout ce qui nous permettrait d'y faire face. Cela suffit !

En ce moment se négocie la convention d'assurance chômage dans un contexte de crise et le carcan de l'Accord National Interprofessionnel paraphé par la CFDT, la CGC, la CFTC et le patronat et largement contesté par la CGT revient comme il se doit dans cette négociation au travers des droits dits « rechargeables ».

Les droits rechargeables pour les chômeurs devront être financés à moyen constant par le budget de l'Unedic, c'est-à-dire qu'on va devoir indemniser plus de chômeurs avec la somme actuelle.

Proposer des droits rechargeables à moyen constant avec un chômage qui atteint des records historiques c'est réduire ou « le taux d'indemnisation » ou « la durée » alors qu'il serait urgent d'imposer au patronat l'augmentation des cotisations sociales pour pouvoir augmenter le montant de l'indemnisation qui est aujourd'hui à 54, 7% du salaire brut.

**Il est impossible d'ouvrir des droits rechargeables à moyen constant sans baisser le salaire journalier de référence ou la durée d'indemnisation....ou les deux !**

L'indemnisation déjà largement attaquée en 2010, durant la dernière convention Unedic, à jeté un million de chômeurs en fin de droit, en réduisant la durée d'indemnisation en nous basculants vers l'ASS ou le RSA ou vers rien du tout pour certains.

**5 millions de privés d'emploi**

**1 chômeur sur 2 non indemnisés !**

Nous n'accepterons plus que les travailleurs privés d'emplois soient pointés du doigt et stigmatisés par un gouvernement discrédité !

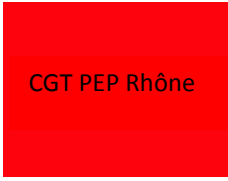
Nous n'acceptons pas la logique de perfusion de misère du RSA, ASS, AER. Nous refusons d'être poussés à la rue faute de pouvoir continuer à payer nos loyers; de ne pouvoir accéder à une alimentation saine.

Nous ne laisserons pas faire le patronat et ce gouvernement qui par sa main tendu au patronat va encore exclure un plus grand nombre de chômeurs de l'indemnisation.

Les tous ensembles de ceux qui sont directement concernés ou pas par l'avenir de la caisse sociale de l'UNEDIC, et de son financement, qui doit être mis à notre service doivent se mobiliser.

**Des luttes doivent s'organiser partout en France.**

Cgt-privés d'emploi et précaires du Rhône, UL- CGT 1-2-4e arr. 31 rue Quivogne 69002 Lyon  
ou par mail : [pepsy.cgt69@wanadoo.fr](mailto:pepsy.cgt69@wanadoo.fr) Tél : 0630019179



## Pétition

Les prochaines négociations sur l'assurance chômage ont démarré le 17 janvier 2014 et s'annoncent particulièrement dangereuse pour les chômeurs et les précaires encore indemnisés. Nous dénonçons cette politique anti sociale et nous inscrivons dans la campagne confédérale les "créateurs de richesses c'est nous" et exigeons :

- Arrêt total des radiations/sanctions
- une indemnisation pour tous les salariés privés d'emploi sans exception, à hauteur de 80 % du dernier salaire avec, au minimum le SMIC CGT (1700€ brut) jusqu'au retour à l'emploi y compris les primo demandeurs d'emploi et les salariés précaires qui passent actuellement à travers les mailles du filet de l'assurance chômage ;
- Aucun jour de carence à partir de la rupture du contrat de travail
- Séparation de l'indemnisation du service public du placement.
- Mise en place de la 5<sup>ème</sup> branche de la sécurité sociale financée, comme les 4 autres branches, par la partie socialisée du salaire prise sur les richesses créées par le travail.
- un élargissement de la couverture sociale, notamment en matière d'assurance maladie et de retraite. Tous les salariés privés d'emploi doivent pouvoir bénéficier d'un régime complémentaire frais de santé et chaque période de chômage doit permettre l'acquisition de droits à retraite et retraite complémentaire ;
- un accompagnement personnalisé pour favoriser le retour à l'emploi, avec prise en charge des frais de recherche d'emploi, assuré par le service public de l'emploi . Possibilité d'accès à une formation qualifiante si nécessaire.

Nom	Prénom	Adresse	signature